

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017**

Convocation en date du 5 avril 2017

Présents : M DUCLERCQ, M LECOMPTE, GELON, Mmes ESCUDE, EBROUSSARD, MM ZOZIME, BOULILA, CHARTON, GODINEAU-MANIEZ, SCHORNO, FORGERON, Mmes POUYER, VANPOUILLE, LAGUEYTE, SANTALO

Ont donné pouvoir : Madame LECERVOISIER à Monsieur LECOMPTE
Monsieur HUFSCHMIDT à Madame LAGUEYTE

Absente excusée : Madame VENIN

Absente : Madame SILLY

Secrétaire de séance : Monsieur CHARTON

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 mars 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal en date du 13 mars 2017.

ADMISSION EN NON-VALEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal statue sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant de 50 070.39 € émis à l'encontre de Monsieur Patrick QUILAN pour la consignation qui aurait permis le nettoyage du terrain situé Rue de la Libération du fait de l'insuffisance d'actif au nom de cette personne, d'un montant de 22 000 euros émis à l'encontre du Centre Social Rural pour la régularisation de factures devenue irrécouvrable suite au dépôt de bilan de l'association, d'un montant de 0.02€ émis à l'encontre de Monsieur Rodolphe HOARAU SILVA, créance inférieure au seuil des poursuites définies au plan local étant donné que le comptable de la commune n'a pu procéder au recouvrement de ces créances.

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

A l'unanimité, au vu de l'avis du Comité Technique Paritaire émis le 13 mars 2017, le Conseil Municipal fixe les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

| Cadre d'emploi | Grade | Taux |
|-----------------------|--|------|
| Adjoint administratif | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 100% |
| Adjoint technique | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 100% |
| Adjoint technique | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 100% |
| Agent de maîtrise | Agent de maîtrise principal | 100% |

MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DES SALLES POUR LES REUNIONS PUBLIQUES ELECTORALES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition, à titre gratuit, les salles communales pour la tenue des réunions publiques dans le cadre des campagnes électorales à tout candidat en faisant la demande.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Cristel EBROUSSARD, Adjointe aux Finances, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Opérations de l'exercice | | |
| Dépenses | 1 246 621.89 | 832 404.22 |
| Recettes | 2 032 530.75 | 871 346.34 |
| Résultat de l'exercice | | |
| Excédent | 785 908.86 | 38 942.12 |
| Déficit | | |
| Excédent reporté N-1 | 1 376 959.57 | |
| Déficit reporté N-1 | | 495 664.41 |
| Recettes totales (avec résultat N-1) | 3 409 490.32 | 871 346.34 |
| Dépenses totales (avec résultat N-1) | 1 246 621.89 | 1 328 068.63 |
| Résultat de clôture | 2 162 868.43 | - 456 722.29 |
| Restes à réaliser | | |
| Dépenses | | 966 250 |
| Recettes | | |

COMPTE DE GESTION 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTAT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, sur proposition de M. le Maire, d'affecter au budget, le résultat soit 2 162 868.43 euros comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Affectation en réserves (compte 1068) | 1 425 000.00 € |
| Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) | 737 868.43 € |

BUDGET PRIMITIF 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote, par chapitre en section de fonctionnement et avec les chapitres « opérations d'équipement » en section d'investissement, le budget primitif suivant :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 2 666 032.43 | 4 153 322.29 |
| Recettes | 2 666 032.43 | 4 153 322.29 |

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes pour 2017 :

| | |
|------------------------------------|-------|
| Secours populaire | 750 |
| ARAC | 150 |
| Potager Mesnilois | 500 |
| Coopérative scolaire | 1 450 |
| Ecole de Musique | 1 000 |
| C.O.S. | 2 800 |
| Anciens Prisonniers de Guerre | 100 |
| Restaurants du coeur | 1000 |
| CLEC | 200 |
| Association généalogique de l'Oise | 150 |

A la majorité (abstention de Monsieur GELON)

| | |
|------------------|-----|
| Temps Libre | 2 |
| V.T.T. Mesnilois | 150 |
| | 750 |

A la majorité (abstention de Messieurs GELON et FORGERON)

| | |
|------------|-------|
| Etincelles | 2 000 |
|------------|-------|

A la majorité (abstention de Monsieur FORGERON)

| | |
|----------|-------|
| C.S.M.M. | 8 900 |
|----------|-------|

FIXATION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition directe suivants :

| | |
|---------------------|--------|
| ▶ Taxe d'habitation | 19,80% |
| ▶ Foncier Bâti | 28,29% |
| ▶ Foncier Non Bâti | 71,58% |

INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal instaure l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

BAREME DES INDEMNITES DES MAIRE ET ADJOINTS

Suite à la modification de la grille de rémunération des personnels de l'Etat, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HAUTE TENSION

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise afin de procéder à la mise en souterrain du réseau HTA des rues Marcel Cachin, Beauregard, Libération dont le coût total prévisionnel des travaux TTC s'élève à 83 239.63 € dont un fonds de concours de la commune de 70 233.43 euros (sans subvention) ou 42 140.06 euros avec subvention.

A MESNIL-EN-THELLE le 18 avril 2017



Alain DUCLERCQ